

**BULLETIN  
D'INFORMATION**

**N° 31**

**JANVIER**

**2012**

**GROUPE  
D'HISTOIRE  
DES FORÊTS  
FRANÇAISES**

*Directeur de publication : Andrée CORVOL*

*Secrétaire de rédaction : Marc GALOCHET*



## 1. « Alerte au déficit ! »

### *L'éditorial de la Présidente*



*Andrée Corvol  
Présidente du GHFF*

Les produits ligneux constituent le second poste de déficit extérieur de la France, déséquilibre de la balance commerciale qui explique les difficultés financières actuelles – situation chronique ou presque. C'était vrai au XVII<sup>e</sup> siècle, ce l'était toujours à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle où le différentiel avec l'Allemagne préoccupait déjà, et ce l'est encore au début du XXI<sup>e</sup> siècle. Bref, l'économie nationale repose sur la consommation intérieure. Ce système ne serait pas inquiétant si les citoyens achetaient seulement des produits de l'hexagone. Colbert en avait rêvé, mais n'y parvint jamais. Les successeurs affrontent le même problème, la population abandonnant les activités agricoles, extractives et industrielles au profit des activités commerciales et financières, sans parler de l'importance de sa fonctionnarisation. Ces orientations concernent peu ou prou tous les secteurs de l'économie, y compris de l'économie forestière. Les deux tiers de ses exportations sont européennes : Espagne, Italie, Belgique, Allemagne et Royaume-Uni, mais leur valeur a baissé sous l'effet d'une crise qui contracte les échanges mondiaux.

Un secteur fait la différence, celui de la pâte à papier, ses prix montant de 73 % en deux ans. Cela tient moins au redressement des marchés du papier et du carton en Europe qu'à la demande exponentielle des pays émergents alors que leur capacité est insuffisante, puisque certaines usines nouvelles ne seront pas opérationnelles avant 2013. Il y avait là une opportunité susceptible d'accroître la valeur des arbres : les propriétaires publics ou privés n'en auraient pas pleuré, eux qui virent les représentants de la trituration craindre que la construction des chaufferies industrielles et

collectives ne fassent flamber les prix. Et cependant, depuis longtemps, les groupes papetiers ont migré vers d'autres cieux si bien que la trésorerie des propriétaires dépend, dans les zones forestières sous-exploitées, de la production et de la récolte du bois énergie. Lui, au moins, il n'est pas localisable ! Mais rapporte-t-il suffisamment pour encourager l'investissement sylvicole ? Rien n'est moins sûr : il faudrait qu'il procure 6 à 10 euros la tonne, ce qui n'aurait rien de fabuleux car voilà trente ans, le bois de trituration était vendu 65 francs la tonne. L'engouement pour le bois énergie est concevable dans cette perspective.

Mais quid du déficit observé en pâtes, papiers, cartons et ameublement ? C'est bien joli de vouloir sortir 20 millions de mètres cubes supplémentaires de nos forêts si ce volume ne trouve ni acquéreur ni employeur. Les difficultés ne résident donc pas dans les handicaps forestiers bien connus – prépondérance des essences feuillues et exigüité des parcelles boisées –, mais dans la faiblesse des industries de transformation. Il faudra un jour que les membres de la Cour des Comptes retroussent leurs manches et prennent leurs calculettes pour contrôler les aides versées et confronter leur montant aux objectifs visés. Gageons que, là aussi, il y a des pépites à épargner...

Andrée Corvol



***RÉSUMÉS  
DE  
THÈSES***

***GROUPE  
D'HISTOIRE  
DES FORÊTS  
FRANÇAISES***



## 2. L'administration des eaux et forêts dans le nord-ouest du département des Ardennes sous la Révolution française. Formation du département, droits d'usage et administration des bois

*Thèse de doctorat en Histoire du droit soutenue par Mademoiselle Aline Dupré le 5 décembre 2008 à l'Université Nancy-II, sous la direction de Monsieur le Professeur Christian Dugas de la Boissonny.*

*Jury : Michèle Begou-Davia (Professeur en Histoire du droit, Université Paris-Sud, Paris-XI, rapporteur), Andrée Corvol-Dessert (Directeur de recherche CNRS en Histoire, rapporteur), Christina Dugas de la Boissonny (Professeur en Histoire du droit, Université Nancy-II, directeur de thèse), Virginie Lemonnier-Lesage (Professeur en Histoire du droit, Université Nancy-II, examinateur), François Vion-Delphin (Professeur en Histoire moderne, Université de Franche-Comté, Besançon, examinateur).*

En décembre 2008, à la Faculté de Droit, Sciences économiques et Gestion de Nancy, Mademoiselle Aline Dupré a brillamment soutenu sa thèse de doctorat en Droit, mention « Histoire du droit », sous la direction du Professeur Christian Dugas de la Boissonny. Conforme à la tradition du Centre Lorrain d'Histoire du Droit, la thèse portait sur l'histoire du droit forestier et avait pour titre : « L'administration des eaux et forêts dans le Nord-Ouest du département des Ardennes, sous la Révolution française. Formation du département, droits d'usage et administration des bois ».

Il s'agit d'un gros travail de plus de 682 pages, richement documenté et illustré. La thèse permet de découvrir le département des Ardennes, de sa formation à la mise en place de l'administration forestière. Comme le rappelle très justement Mademoiselle Aline Dupré dans son introduction, « la signification primitive du mot *Ardenne* est *forêt profonde* ». Ce département de l'actuelle région Champagne est particulièrement boisé : à son sujet, on a d'ailleurs écrit qu'il était « une mer de feuilles », une « forêt omniprésente, à perte de vue » (Jules Michelet, *La montagne*), « la plus grande de toute la Gaule » (Jules César, *La guerre des Gaules*).

La première partie de la thèse traite en détails des droits d'usage aux bois dans la forêt ardennaise. L'homme y exerce en effet des droits d'affouage, de charbonnage, d'écorçage, d'essartage, de pâturage et droits de chasse et de pêche, qui contribuent à enrichir l'alimentation des habitants. La zone géographique concernée par l'étude de Mademoiselle Aline Dupré est particulièrement celle du nord de l'actuel département des Ardennes, où, « l'alimentation de ces hommes forestiers étant naturellement précaire et incertaine, les priver de leurs droits d'usage sylvestres les condamne à mort ».

La seconde partie de l'étude porte sur l'administration *lato sensu* des eaux et forêts de l'Ardenne septentrionale, depuis l'ordonnance d'août 1669 à la législation révolutionnaire, qui ne « procède qu'à un remaniement de ce cadre institutionnel forestier d'Ancien régime », même si « la Révolution fait place à un nouvel acteur dans la gestion des bois et forêts de la France : les corps administratifs tiennent le rôle principal tant pour la réquisition de bois pour l'Armée, les forges et la marine, que pour la vente des bois devenus biens nationaux ».

Outre l'apport décisif de ce travail à l'histoire de l'administration des eaux et forêts du département des Ardennes, le grand intérêt de l'étude tient à l'utilisation constante et intense d'une riche documentation et d'archives de première main (archives nationales, départementales, communales et étrangères) qu'il a fallu parfois reconstituer : en effet, les fonds des maîtrises des eaux et forêts ayant été entièrement détruits lors du bombardement des archives départementales des Ardennes en mai 1940. À la suite d'un long et patient travail, Mademoiselle Aline Dupré est néanmoins parvenue à reconstituer un corpus riche et quasi complet des sources encore existantes, que le chercheur pourra retrouver dans la longue bibliographie de la thèse. Le seul regret à ce travail est que l'auteur n'ait pas choisi de poursuivre ses recherches et de laisser –pour un temps ?- la carrière universitaire, pour embrasser celle d'avocate.

François Lormant

### 3. La louveterie et la destruction des animaux nuisibles. Théorie et pratique en Lorraine et Barrois au XVIII<sup>e</sup> siècle

Thèse de doctorat en Histoire du droit à l'Université Nancy-II, soutenue par Monsieur Cyrille Kolodziej en 2010, sous la direction de Monsieur le Professeur Christian Dugas de la Boissonny, 462 p.

Le sujet est-il seulement historique ? Ce n'est pas certain ! *Louveterie* et *lieutenant de louveterie* sont encore des termes usités dans le vocabulaire administratif et cynégétique contemporain pour désigner les responsables de la destruction des nuisibles. Avec la nouvelle colonisation de la France par le quadrupède éponyme, ce terme, hérité d'un passé lointain, retrouvera très probablement toute son actualité.

L'auteur s'est attelé à une tâche délicate : circonscrire aussi précisément que possible la notion de *nuisible*, concept fort variable selon les lieux et selon les époques. Si le loup, omniprésent jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, constitue la préoccupation principale des louvetiers, gravitent aussi autour de ce prédateur une nébuleuse de mammifères, petits et grands, qui exigent l'attention du pouvoir : renards, lynx, chats sauvages, furets, fouines, blaireaux et loutres. Si nombre de ces nuisibles ne s'en prennent qu'aux petits animaux domestiques, le loup constitue un danger majeur pour le bétail – bêtes à cornes et ovins – par les ponctions opérées régulièrement sur le cheptel, et fait courir un risque très sérieux pour l'homme lorsque cet animal est atteint de la rage.

Le besoin de protection des populations et des animaux domestiques explique la mise en place d'agents seigneuriaux et royaux chargés d'éliminer ces bêtes malfaisantes et d'assurer la paix et la prospérité des campagnes où vit, jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la très grande majorité de la population. Agir de la sorte est non seulement une nécessité économique, mais aussi un devoir de protection incontournable qui incombe à toutes les autorités en charge de la sécurité publique : seigneurs, autorités provinciales (ducs et comtes, états particuliers et intendants) et surtout au pouvoir royal.

Dans les deux provinces ici étudiées, cette protection, mise en place par les ducs de Lorraine et de Barrois, relève d'abord des *maîtres louviers*. Investis de prérogatives de puissance publique, ces officiers sont habilités à requérir la participation – souvent forcée – de la population locale lorsqu'ils organisent des battues. Ces dernières souvent peu efficaces, sont mal ressenties par les paysans qui,

écartés sans rétribution pendant quelques heures ou quelques jours, de leurs travaux domestiques, y contribuent avec beaucoup d'indifférence voire de mauvaise volonté.

Dans le second XVIII<sup>e</sup> siècle, après le rattachement de ces deux provinces à la couronne de France, Nicolas de l'Isle de Moncel, grand louvetier pour les Trois Évêchés, la Lorraine, le Barrois et la Champagne, publie en 1766 ses *Méthodes et projets pour parvenir à la destruction des loups dans le royaume*, ouvrage qui connaît alors un très grand succès. Cet auteur constate l'inefficacité des battues publique et propose des méthodes plus ciblées et, selon lui, plus efficaces : la reconnaissance préalable des lieux où les loups se retirent – ce qu'il appelle *la science du local* – et l'emploi de chiens de chasse spécialement dressés.

La véritable innovation dans la destruction des loups est, à partir de 1773 et ce pour l'ensemble du royaume, l'attribution de primes aux chasseurs qui présentent la dépouille d'un animal. Cette prime, versée soit par les services de l'intendant territorialement compétent, soit par les états provinciaux sur leurs propres ressources, connaît un très grand succès. En Lorraine et Barrois comme dans le reste du royaume, cette incitation pécuniaire se révèle beaucoup plus efficace que la seule intervention des louvetiers. Inévitablement ces primes suscitent des convoitises et génèrent des fraudes ou des tentatives de fraudes : présentation répétée du même animal, ou, aux frontières de deux provinces, présentation de l'animal à deux ou plusieurs autorités différentes. Rapidement les responsables y mettent bon ordre, adoptent les mesures appropriées – couper les oreilles du loup – et sanctionnent les fraudeurs. Au demeurant, cette possibilité de destruction, laissée à l'initiative privée, soulève d'inévitables difficultés dans la société de l'ancienne France, entièrement structurée sur un enchevêtrement de prérogatives, en particulier sur le respect du privilège du droit de chasse normalement réservés à la noblesse et tout particulièrement aux seigneurs justiciers. Mais, nécessité faisant loi, les autorités passent outre et ferment les yeux sur cette dérogation jugée par certains comme intolérable :



la protection et la sécurité des campagnes constituent alors un intérêt majeur qui justifie des entorses à la protection de certaines prérogatives. Cette thèse ne se limite pas aux points ci-dessus évoqués. Elle conduit également une analyse précise et détaillée des institutions cynégétiques lorraines et barroises, du contexte géographique local, des difficultés rencontrées par les populations locales confrontées aux dommages causés par les loups et du considérable travail réalisé par l'administration ducal, puis royale pour assurer le bien et la prospérité du monde rural. Avec la Révolution, le régime politique change, les privilèges disparaissent, chaque citoyen a le droit de chasse, mais les problèmes demeurent. Les loups – indifférents aux bouleversements politiques – poursuivent leurs dommages et leurs ponctions. En conséquence,

l'administration révolutionnaire, comme les régimes du XIX<sup>e</sup> siècle, poursuivent, avec quelques variantes, le travail entrepris à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et continuent à verser des primes – pour autant que les finances du moment le permettent.

Ce travail, sérieux, cohérent, bien conduit et pourvu d'une abondante bibliographie, mérite de sortir de la confidentialité des bibliothèques universitaires pour connaître une diffusion qui permettra aux chercheurs, historiens des institutions administratives et du monde rural, d'en prendre plus facilement connaissance et d'en tirer profit.

Christian Dugas

#### **4. L'homme et la forêt dans la haute vallée du Doubs à la fin du Moyen Âge. Modalités et paradoxes d'une anthropisation tardive**

*Thèse de doctorat en Histoire à l'Université de Franche-Comté (Besançon), soutenue par Madame Elisabeth Carry Renaud le 18 mars 2011, sous la direction de Monsieur le Professeur Pierre Gresser, 846 p.*

*Jury : Andrée Corvol-Dessert (Directeur de recherche CNRS en Histoire, rapporteur), Pierre Gresser (Professeur émérite en Histoire médiévale, Université de Franche-Comté, directeur de thèse), Jean-Daniel Morérod (Professeur en Histoire, Université de Neuchâtel), François Vion-Delphin (Professeur en Histoire moderne, Université de Franche-Comté).*

La thèse de Madame Élisabeth Carry Renaud, en deux volumes, forme un ensemble de 846 pages, recto-verso. Le tout est fort bien présenté, avec un texte enrichi de nombreux croquis, tableaux, cartes et photos en couleur (172 au total). Soulignons la qualité de l'écriture de l'auteur, ce qui devient rare, et l'existence d'un index des toponymes.

Les sources et la bibliographie, à la fin du second tome, mériteraient quelques retouches : pour enlever des sources imprimées des ouvrages qui ne doivent pas y figurer ; pour changer certaines classifications de l'impressionnante bibliographie (40 pages), comme les références archéologiques et géographiques incorporées dans les sciences auxiliaires de l'histoire. Par ailleurs, même si le Moyen Âge n'est pas la période de référence de Madame Andrée Corvol, plusieurs de ses livres pouvaient y trouver une place légitime : *L'Homme aux bois, Histoire des relations de l'homme et de la forêt, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1987 ; *Éloge des arbres*, Paris, Robert Laffont, 2003.

Cela dit, le contenu de la thèse est réparti en cinq parties : La forêt du Haut-Doubs au Moyen Âge, résultante d'une dynamique naturelle et d'une anthropisation limitée ; Une forêt à abattre ; Les singularités de la colonisation et de l'histoire des défrichements dans la haute vallée du Doubs ; *Alma silva* ou la forêt vitale ; À la recherche d'un équilibre. Vers une maîtrise des forêts.

Il est certain que Madame Élisabeth Renaud n'a pas dépouillé la totalité des sources d'archives énumérées à la fin de sa thèse. Était-ce possible dans le temps qui lui était imparti ? Souvent, en s'appuyant sur l'ouvrage de R. Bechmann (*La Forêt au Moyen Âge*, Paris, Flammarion, 1984), l'auteur a cherché à confirmer ou infirmer les idées générales à partir des documents comtois. Mais, quand ces derniers n'existaient pas, la thèse se transforme en une vaste synthèse de tout ce qui a été écrit sur les différents thèmes abordés. Nous ne saurions en vouloir à Madame Élisabeth Renaud, qui n'est pas historienne, et a été animée par le

désir de rassembler tout ce qui concernait la région à laquelle elle est très affectivement attachée.

Cette volonté de ne rien omettre donne lieu à des pages générales sur la végétation, qui ne sont pas spécifiquement jurassiennes, même s'il ne s'agit que des essences du Haut-Doubs. En outre, l'anthropisation de la région est retracée depuis les origines de l'homme sur le Jura (la préhistoire), ce qui peut apparaître bien éloigné du bas Moyen Âge. Mais cette constance sous la plume de l'auteur ne détourne pas Madame Carry Renaud des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, objet de son étude.

Parmi tous les aspects abordés, retenons quelques spécificités des rapports entre les Comtois et la sylviculture du Haut-Doubs. D'abord, chronologiquement la région connut un déboisement tardif puisque, si nous faisons abstraction des premières implantations de l'homme attestées par la palynologie et l'archéologie, il ne commença qu'à partir de la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Mais les assauts contre les arbres se poursuivirent jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. Peut-être faut-il voir dans cette coupure, qui n'allait cesser qu'un siècle plus tard, une conséquence de la Peste Noire. Ensuite, les acteurs des déboisements furent des religieux, les laïcs n'intervenant pas avant le XIII<sup>e</sup> siècle, sans doute conscients qu'une aventure se déroulait en leur absence et risquait de les priver de terres nouvelles.

Celles-là acquirent progressivement les aspects qu'elles allaient conserver, pour l'essentiel, jusqu'à l'époque contemporaine. L'utilité des espaces déboisés, mais aussi des forêts de résineux et de feuillus, donne lieu à une énumération de tous les différents usages. Relevons de très bonnes pages sur la production de la poix, produit qui n'avait pas retenu l'attention des médiévistes travaillant sur la haute chaîne jurassienne, jusqu'à présent.

L'assemblage de toutes les données collectées dans le sens d'une démonstration aboutit à révéler l'émergence d'une prise de conscience, par les seigneurs du val de Mouthe à celui de Morteau, au XV<sup>e</sup> siècle. Progressivement les bois ne furent plus considérés comme une source de richesse illimitée. Il n'est pas certain que cette lucidité déboucha sur un changement radical des comportements. Mais le fait d'avoir conduit une réflexion en ce sens donne à la thèse de Madame Élisabeth Carry Renaud toute sa valeur. Désormais nous disposons d'un ouvrage de référence pour tous ceux qui s'intéressent aux rapports entre l'homme et la forêt sur les terres de hauteur.

Pierre Gresser

*COMPTES  
RENDUS DE  
COLLOQUES*

*GROUPE  
D'HISTOIRE  
DES FORÊTS  
FRANÇAISES*



## 5. Les chartes forestières de territoire

> Les Petits Déjeuners de l'AFEF, 10 mai 2011.

*Chaque mois, l'Association Française des Eaux et Forêts (AFEF) réunit ses membres autour d'un petit déjeuner centré sur un thème de travail introduit par un intervenant extérieur. Le 10 mai 2011, le thème était celui des chartes forestières de territoire et l'intervenant était Charles Dereix, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts au Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER). Rédigé par Nathalie Jaupart-Chourrou, le présent compte-rendu est publié avec l'aimable autorisation de l'AFEF.*

En tant que directeur de la Fédération Nationale des communes forestières de 2004 à 2010, Charles Dereix a été amené à soutenir les premiers projets de Chartes forestières de territoire créés par la loi forestière de 2001. Cet outil conçu pour intégrer politique forestière et aménagement du territoire et faire de la forêt et du bois des atouts de développement local s'est révélé très opérant et a permis de renouveler l'approche des questions forestières et de trouver des solutions à de multiples petits blocages locaux.

Aujourd'hui (chiffre mi-2010), il existe 104 CFT représentant 4 millions d'ha et une quinzaine d'autres sont en cours d'élaboration.

Charles Dereix était venu présenter cet outil, dix ans après sa création lors d'un petit déjeuner que l'AFEF organise pour présenter à ses membres les sujets brûlants de l'actualité forestière.

Alors que les propriétaires forestiers se posent de plus en plus la question de l'avenir de leur forêt, de quelles essences ils vont planter à l'avenir, compte tenu des nombreuses incertitudes qui pèsent sur eux, entre un changement climatique annoncé mais non définissable et une connaissance de la dynamique des écosystèmes en pleine évolution, dans " un environnement non plus fixe mais mouvant " comme le résumait Christian Barthod lors de la journée d'études du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises du 29 janvier 2011, Charles Dereix ajoute aux données à prendre en compte la dimension " territoire "...

Ce n'est pas " une pierre philosophale " précise-t-il, mais une nouvelle approche pragmatique qui

permet de trouver de nombreuses solutions ponctuellement et de petit à petit faire avancer les choses grâce à la réunion d'acteurs, jusqu'à présent peu habitués à collaborer, autour d'un constat partagé et d'un projet élaboré en commun.

Les chartes forestières de territoire ont été créées (par la loi d'orientation forestière de 2001) en partant du constat que les forêts étaient un élément essentiel des territoires dans les structures d'aménagement existantes (agglomérations de communes, parcs, pays..) mais n'étaient pas prises en compte en tant que telles dans les projets de ces structures. Elles ont donc été créées pour reconnaître la place des forêts dans ces territoires et les insérer davantage dans leur environnement économique, écologique, social et culturel.

Les chartes doivent faire de la forêt et du bois un "levier de développement local".

Les chartes élaborent un programme d'actions pluriannuel visant (selon les termes mêmes de la loi de 2001), soit à :

- garantir la satisfaction des demandes environnementales et sociales portant sur les forêts et les espaces naturels environnants ;
- contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural notamment en renforçant les liens entre les agglomérations et les massifs forestiers ;
- favoriser le regroupement technique et économique des propriétaires forestiers, la restructuration forestière et la gestion groupée ;
- renforcer la compétitivité de la filière de production, récolte, transformation et valorisation des produits forestiers.

La loi de modernisation de l'Agriculture du 27 juillet 2010 a ajouté un cinquième objectif très "Urmattien":

- mobiliser du bois en favorisant une véritable gestion patrimoniale, dynamique et durable.

Ces différents objectifs placent la charte forestière de territoire comme un outil en faveur de la dimension multifonctionnelle de la forêt. Les chartes s'inscrivent dans la politique forestière française, telle qu'elle est définie dans le programme forestier national de 2006 qui donne pour objectifs prioritaires de développer la

compétitivité de la filière, le bois énergie, la préservation de la biodiversité forestière et la promotion des démarches territoriales.

Plus concrètement, une charte s'appuie sur un territoire ainsi que sur une structure de portage politique de la démarche incarnée par un élu reconnu et moteur essentiel pour garantir le succès de la charte.

Quelle est la bonne échelle ou la bonne dimension d'un territoire pour l'élaboration d'une charte forestière ?

Le territoire doit être pertinent au regard des objectifs poursuivis et correspondre à un espace forestier cohérent. Il doit correspondre à l'échelle de l'action des porteurs de la charte, notamment des élus locaux, et enfin aux moyens humains et à la logistique mis en œuvre pour son animation.

Son périmètre peut donc varier selon les situations, allant de 1000 ha pour le plus petit (trop petit !) à 327 000 ha pour le plus grand (trop grand ! Il s'agit de la CFT couvrant l'ensemble du département de l'Isère, qui s'est déclinée ensuite en "chartes filles" infra-départementales) soit une moyenne de 91 500 ha, avec un taux moyen de boisement de 45 %.

Au vu de ces dix années d'expérience, Charles Dereix estime qu'il est également important de prendre en compte le contexte du territoire, ses ressources, sa culture, comme par exemple l'habitude du chauffage au bois pour des projets bois énergie... Il faut aussi adapter, prendre en compte dans les critères la possibilité de mobiliser tous les acteurs impliqués. Enfin, il faut veiller à articuler la CFT avec les autres dispositifs territoriaux existants sur tout ou partie du territoire choisi.

Pour le choix des porteurs de projet, qui sont un facteur clé du succès des chartes, il faut impliquer les politiques locaux et, le plus possible, les acteurs économiques et les associations. Malheureusement les acteurs économiques ont souvent peu de temps à consacrer à ce genre de démarche et les associations ont peu de moyens pour se déplacer aux réunions... Il est donc absolument essentiel de recruter un bon animateur, qu'il soit stable et motivé et ait le temps de se former. Il faut surtout éviter les *turn over* trop

fréquents qu'on a pu observer et qui sont liés à des contrats de travail peu attractifs.

Les maîtres d'ouvrage des chartes forestières de territoire sont très divers et se répartissent ainsi :

- 31 % d'intercommunalités ;
- 4 % d'agglomérations de communes ;
- 19 % de Parcs Naturels nationaux ;
- 30 % de " Pays " ;
- 16 % de diverses structures.

Quelques unes ont été portées par une structure professionnelle, mais cela n'a généralement pas été une bonne solution.

Après dix ans de fonctionnement, le bilan des CFT est très positif.

Les 120 CFT créées rassemblent aussi bien des forêts publiques que privées, en même proportion que leur part dans l'ensemble de la forêt française.

57 % des CFT sont au stade de la réalisation, 24 % de l'élaboration et 19 % ont été arrêtées.

Pour Charles Dereix, les chartes apportent une réelle plus value :

- Elles mobilisent de nouveaux moyens financiers, notamment ceux, des Conseils généraux, Conseils régionaux, de l'État (un peu moins de l'Europe), et de nouvelles entités comme les Pôles d'excellence rurale...
- Elles montent des partenariats opérationnels, avec une gouvernance nouvelle qui rebat les cartes.
- Elles font émerger des projets transversaux novateurs, tout en mobilisant des connaissances et des moyens opérationnels existants qu'elles valorisent (effet de levier).

Sur le plan financier plusieurs aides sont possibles :

- Pour l'élaboration du projet de charte dont le budget est estimé à 45 KF, il est prévu une aide du ministère de l'Agriculture de 30 000 euros (50 % État - 50 % Europe).
- Pour la mise en œuvre de la charte, les collectivités peuvent apporter un soutien cofinancé par l'Europe dans le cadre du PDRH et du FEADER.

Ces financements à l'animation des chartes forestières sont essentiels car l'expérience le démontre, "sans animation, pas de charte" et ceci à la fois pour l'élaboration de la CFT et pour sa mise en œuvre.

Le bilan de la première génération de CFT est donc largement positif car elles ont permis la réalisation de nombreux projets, allant de l'amélioration de la récolte (schéma de desserte, sécurisation de la voirie forestière ou amélioration de la mise en marché par la réalisation de plate forme de dépôt des bois), à la valorisation du bois local (modernisation des scieries par installation de séchoirs et de systèmes de marquage CE, développement d'une filière bois énergie, regroupement d'entreprises de transformation...), sans oublier les aspects sociaux et environnementaux comme l'accueil en forêt par la réalisation de sentiers ou la préservation des ressources naturelles par la création de kits de franchissement des cours d'eau...

Les conditions essentielles de réussite de ces projets ont été la continuité du suivi et des financements.

Pour la 2e génération, l'accent sera mis sur la mobilisation des bois et il faudra établir un bilan prouvant que l'on a sorti plus de bois ...

Les chartes forestières de territoires sont depuis la loi de modernisation agricole de 2010 intégrées à un outil plus large, les "stratégies locales de développement forestier" (insistant plus sur le développement de l'activité économique).

#### *Questions/Réponses :*

*Q : qui gouverne exactement ?*

CD : la charte est portée par les élus du territoire et " gouvernée " par un comité de pilotage associant l'ensemble des acteurs; les projets inscrits au programme d'action de la charte sont portés par des maîtres d'ouvrage différents selon le projet au premier rang desquels les collectivités et les organismes forestiers.

*Q : quel est le statut juridique des chartes ?*

CD : il n'y a pas de statut prédéfini, la CFT est à la fois une démarche librement décidée et le document qui en est issu. Les acteurs s'organisent comme ils le souhaitent dans le cadre de la structure porteuse de la charte.

*Q : dans les CFT, ce sont les forestiers et les collectivités locales qui s'impliquent le plus, mais ce ne sont pas eux qui vont vraiment "faire bouger les lignes". Un gros problème pour beaucoup des acteurs qui pourraient être partie prenante est le*

*manque de temps et la multiplication des projets territoriaux. Il y a trop de réunions... Et il faudrait plus de cohérence entre toutes ces démarches qui ont toutes leur intérêt mais se concurrencent au niveau des moyens humains et financiers...*

CD : l'idée est de faire avancer la forêt dans les projets territoriaux. Les élus sont débordés et énormément sollicités, c'est vrai, mais on voit que certains réussissent à s'investir sur le sujet. Il faut continuer de faire progresser cette idée d'une "communauté d'intérêt" entre le développement forestier et le développement local, en recherchant le maximum de cohérence et d'économie entre toutes ces démarches et en veillant cependant aux indispensables moyens d'animation qui conditionnent leur réussite.

*Q : n'y a-t-il pas un risque que certains se sentent tenus à l'écart ?*

CD : on trouve dans les CFT toutes les "turpitudes" habituelles des regroupements humains. Il y aura toujours des " arrivés de la dernière heure " qui se sentiront exclus. Il est pour cela essentiel en début de démarche d'identifier l'ensemble des parties prenantes en essayant de n'oublier personne.

*Q : avec le développement du bois énergie, les produits connexes de scieries (déchets divers) PCS ne suffiront plus, il faudra aller en forêt chercher le bois pour les projets de chaufferies ... Et le développement de la construction bois ne va-t-il pas se faire en augmentant les importations ?*

*Comment alors augmenter la récolte ? Peut-on obliger les propriétaires à vendre leur bois ?*

Q : l'agriculture a décollé en France quand les agriculteurs ont été obligés de se former et de tenir une comptabilité. La plupart des propriétaires ne savent pas combien ils gagnent! On ne sait pas aujourd'hui combien coûte la production de bois...

CD : En ce qui concerne le risque de voir se développer les importations de bois, il ne faut pas attendre des CFT qu'elles aient réponse à tout. Mais la CFT peut contribuer à convaincre les acteurs locaux de mieux gérer leurs forêts et valoriser le bois au profit des projets du territoire en matière de bois d'œuvre comme de bois énergie, le surplus de bois disponible pouvant aller à des projets extérieurs au territoire. Organiser une filière locale soutiendra ainsi les projets locaux mais peut avoir aussi un impact positif sur les projets industriels. A travers sa démarche de

territoire, le Pays Loue Lison dans le Doubs par exemple s'est fixé comme objectif de mobiliser le bois qui ne l'était pas en contactant les propriétaires concernés et en organisant une véritable politique forestière territoriale. On fait des petits pas, mais qui peu à peu peuvent débloquent les choses.

*Q : la solution ne passerait-elle pas par la fiscalité ? Je m'étonne de voir que l'on continue à n'avoir que 15% de bois séché en France alors que pour la construction on a besoin et on recherche exclusivement du bois séché...*

CD : lors de son déplacement en Corrèze il y a quelques jours, le président de la République a proposé de retravailler ce sujet de la fiscalité forestière.

Pour de plus amples explications, on pourra se reporter à la plaquette de 4 pages élaborée par la fédération des communes forestières "Les chartes forestières de territoire en 10 questions" et disponible sur le site <[www.fncofor.fr](http://www.fncofor.fr)>.

Charles Dereix, Nathalie Jupart-Chourrout

## 6. Forêts et foresterie : mutations et décloisonnement

> Session spéciale « Forêts et foresterie : mutations et décloisonnement », du 48<sup>e</sup> colloque de l'ASRDLF (Association de science régionale de langue française), Université des Antilles et de la Guyane, Campus de Schoelcher, Martinique, 5-9 juillet 2011.

Dans le cadre de l'Année internationale des forêts, une session spéciale sur les forêts et la foresterie est venue enrichir le colloque annuel de l'Association de science régionale de langue française (ASRDLF), tenu en Martinique du 5 au 9 juillet 2011.

La session spéciale : « Forêts et la foresterie : mutations et décloisonnements » portait sur la façon dont les questions forestières s'inscrivent dans le territoire et intègrent les différentes fonctions de la forêt. Elle s'est avérée être la plus fournie du colloque de l'ASRDLF, avec sept séances de deux heures, une tournée de terrain d'une journée et une quarantaine de participants d'une douzaine de nationalités différentes. Elle était organisée par Mme Christine Farcy (Université catholique de Louvain) et MM. Yves Poss (AgroParisTech) et Jean-Luc Peyron (GIP Ecofor) avec le soutien de l'Université des Antilles et de la Guyane où se tenait le colloque, de la direction régionale Martinique de l'Office National des Forêts et du Parc naturel régional de la Martinique, qui ont permis l'organisation d'une tournée sur le terrain, avec le soutien du Ministère français en charge de l'agriculture, qui a facilité la participation de collègues étrangers et incité à publier des actes.

Cette session spéciale sur les forêts et la foresterie s'est fondée sur de nombreuses études de cas qui ont permis d'approfondir la relation à la forêt de la société rurale japonaise (cf. film produit dans le cadre de l'année internationale des forêts), la

relation entre les institutions et l'exploitation des forêts en Lorraine au XVIII<sup>e</sup> siècle, la durabilité des systèmes d'agriculture sur brûlis chez les amérindiens de Guyane, l'exploitation du bois de feu pour satisfaire les besoins en énergie domestique de villes comme Bamako (Mali) et Pointe Noire (Congo), la revitalisation des subérais du Sud-Ouest de la France, l'échelle spatiale d'approche et le fractionnement des écosystèmes forestiers en Wallonie, d'une part, en Thiérache, d'autre part, la lutte contre l'exploitation illégale au Cameroun, diverses tentatives de développement territorial en Tunisie, les grandes orientations de gestion des forêts du Vercors, de la région d'Orléans ou des landes de Gascogne.

Parmi de nombreuses questions traitées, il s'agissait de comprendre les facteurs politiques, économiques et sociaux à l'œuvre dans le processus de mutation et de décloisonnement de la forêt. La compréhension des déterminants sociaux et sociétaux entraîne ainsi la réflexion sur trois domaines : le respect et la prise en compte des pratiques culturelles et sociales, notamment par l'exemple des Pygmées du Cameroun. Considérant la forêt comme un paradis, ils y trouvent en effet tout – ou presque –, le nécessaire à leurs vies, au travers de la chasse, la pêche, la collecte. Également, – et c'est le point principal développé notamment par M. NKE NDIH –, ils y trouvent les ressources naturelles pour se soigner : plantes, eau, animaux (serpents, escargots, ...),



musicalité. Pour les Pygmées, la déforestation et les changements climatiques entraînent une modification – pour le moins –, de leur habitat et de leur mode de vie. Le décloisonnement forestier a ici comme conséquence principale de mettre en péril ce mode de vie traditionnel, pouvant, sans y prendre garde, conduire à la fin d'une culture et d'un peuple.

La prise en compte des déterminants éthiques nous permet de nous interroger sur la relation et surtout la représentation de la relation homme/nature, au travers notamment de l'exemple des forêts boréales du Québec. Le symbolisme forestier nous renvoie à l'idée à la fois de mère-nature et surtout, à celle plus ésotérique de « ce qui ne peut être prononcé ou expliqué par des mots ». Ce symbolisme nous fait réfléchir sur l'importance de la forêt pour envisager une foresterie plus respectueuse. Enfin, au travers de l'exemple des populations Haha de l'arganeraie au Sud-Ouest du Maroc, nous envisageons le décloisonnement forestier dans le fonctionnement d'une collectivité sociale agraire. Les pratiques coutumières usagères, nées de la tradition, de l'habitude et transmises oralement depuis plusieurs générations sont aujourd'hui peu à peu sacrifiées, car limitées et figées par un droit se voulant protecteur, mais ressenti parfois comme trop rigide et/ou contraignant. Le décloisonnement, pratique moderne apportée par l'administration coloniale au début du XX<sup>e</sup> siècle, entraîne des questionnements et mérite débats.

Le dernier jour du congrès a donné lieu à une excursion organisée par l'Office National des Forêts, annoncée par une présentation par M. Hauuy, directeur régional adjoint de l'ONF Martinique, en séance d'ouverture. Elle a permis

d'illustrer le thème de la session par les pratiques de gestion de la forêt et de l'environnement sur l'île. Les participants à la session sur les forêts et la foresterie sont ainsi repartis non sans avoir emmagasiné une multitude d'images des espaces naturels et forestiers de la Martinique et de leur gestion. Ont ainsi été découverts les principaux types de forêts de l'île, depuis les formations d'altitude des pitons du Carbet ou de la montagne Pelée jusqu'aux mangroves de la presqu'île de la Caravelle, en passant par des formations humides, sub-humides ou « sèches » (1500 mm d'eau par an « seulement » !). La gestion forestière y est aussi variée, depuis les réserves biologiques intégrales des sommets, ou la réserve naturelle littorale de la Caravelle jusqu'aux plantations de Mahogany et l'animation de la filière-bois. La construction et l'entretien des aménagements profitent aussi bien à la randonnée ou à la connaissance des milieux naturels, platelage de la mangrove, qu'à l'accueil du public en forêt allant jusqu'à l'accessibilité du site naturel littoral de la Brèche aux personnes à mobilité réduite.

Site Internet : <http://www.uclouvain.be/370234.html>

Christine Farcy, Yves Poss,  
Jean-Luc Peyron, François Lormant

## 7. La forêt dans tous ses états : une belle récolte

> Colloque international « La forêt dans tous ses états » organisé dans le cadre de l'Année internationale des forêts par le Carrefour des Acteurs Sociaux en partenariat avec l'Office National des Forêts, Paris, Institut de Paléontologie Humaine, 18 novembre 2011.

A l'occasion de l'Année internationale des forêts, le Carrefour des Acteurs Sociaux (CAS) organisait, le 18 novembre dernier, à l'Institut de Paléontologie Humaine à Paris, sous le parrainage des ministères chargés de l'écologie et de l'agriculture, un colloque intitulé « La forêt dans tous ses états ». Tout au long de la journée, animée par les journalistes Antoine de Ravignan

d'Alternatives économiques et Danielle Nocher de Valeurs vertes, les orateurs se sont succédés à la tribune devant un public nombreux et attentif. Comme il a, en effet, été rappelé dans l'introduction par Patrice Vermeulen, ancien directeur régional de l'Office National des Forêts et animateur « environnement » du Carrefour des Acteurs Sociaux, les choix de gestion forestière

sont aussi des choix de société qui nous engage tous.

Après une mise en perspective scientifique par Marc Galochet, géographe, qui a présenté la forêt comme un espace ambivalent entre ressource et patrimoine né de la rencontre entre la nature et la société, véritable construction sociétale entre héritages et projets de territoires, les auditeurs ont pu entendre un témoignage du Prince Jean d'Orléans, exploitant forestier, qui a évoqué son rapport personnel avec la forêt jugée par lui comme un maître pour l'action, tant la forêt incarne par elle-même toutes les qualités attendues d'un roi juste et sage. Lui faisant écho alors qu'il était invité à décrire le modèle français de gestion forestière, Michel Hermeline, de l'Office national des forêts (ONF), citant les trois piliers économique, social et environnemental du développement durable auxquels la forêt française, tant publique que privée, apporte une égale contribution, a fait remarquer que la conduite « soustenable » des bois demandée par un édit de Philippe VI de Valois ressemblait furieusement au « sustainable development » réclamé par la Conférence de Rio en 1992. Rappelant que la forêt française s'étend aussi à l'Outre-Mer, Bernard Riera, chercheur au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), a enchaîné ensuite par une description de la forêt guyanaise, certes peu productive, mais d'une diversité phénoménale en raison des différents milieux sur lesquels elle croît. Il revenait dès lors de confronter ce modèle français avec la politique mise en œuvre par l'Union européenne, ce qui fut fait grâce à l'intervention de Paul Speight, adjoint au chef de l'unité « agriculture forêts sols » de la direction générale de l'environnement à la Commission européenne. Entre les forêts industrielles de l'Europe du Nord, les forêts récréatives de Grande-Bretagne et de Belgique et les forêts réserves de l'Europe de l'Est, l'Union européenne n'a pas adopté, à la différence de l'agriculture et de la pêche, de politique forestière commune mais l'orateur n'a pas caché que, selon lui, la gestion multifonctionnelle des forêts était certainement la plus adaptée aux régions tempérées.

Mais que faire quand la forêt a déjà disparu sous l'effet conjugué de la déforestation due à l'agriculture et à l'urbanisme et de la dégradation consécutive aux incendies ou à une mauvaise gestion ? La restauration reste possible comme l'a

démontré, à travers plusieurs exemples, Daniel Vallauri, du WWF, président du groupe « forêt » de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), en insistant sur le fait que la restauration d'une forêt ne passe pas seulement par des plantations nouvelles mais aussi par la régénération naturelle et surtout une bonne coopération des populations locales. Quant aux forêts existantes, elles peuvent être valorisées par une sylviculture à couvert et proche de la nature, telle qu'elle est ressortie du plaidoyer convaincant de Brice de Turckheim, expert forestier, premier président de Pro Sylva Europe, pour lequel l'individu (la belle tige) prime sur la surface (le traitement unifié de la parcelle).

Remplaçant au pied levé Pierre Radanne, ancien président de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) mandaté par l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie (IEPF) mais souffrant, Bernard Riera et Daniel Vallauri ont abordé les enjeux internationaux de la forêt à travers le programme de réduction des émissions de gaz à effet de serre dus à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) initié par la Conférence de Copenhague en 2009. En dépit d'une approche divergente entre les pays développés et ceux en développement, il s'agit aujourd'hui de l'initiative la plus avancée dans la lutte contre le réchauffement climatique. Autre enjeu majeur, celui de l'accès aux ressources génétiques et du partage des avantages définis l'an passé par le protocole de Nagoya. Il revenait à Claudio Chiarolla, chercheur à l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI), dans une dernière communication, d'en expliquer le contenu et les modalités, destinés à ce que le profit retiré par les laboratoires des pays riches à partir des ressources prélevées dans les forêts des pays pauvres, à des fins de recherche, soit partagé équitablement entre les deux parties.

A l'issue de cette journée riche d'enseignements, les organisateurs, qui ont évoqué en conclusion les prolongements que pourrait connaître cette manifestation, avaient le sentiment de ne pas avoir trahi la mémoire de celle à qui ils avaient dédié ce colloque, Wangari Maathai, Prix Nobel de la Paix 2004, surnommée « la femme des arbres » pour les 30 millions d'arbres qu'elle avait fait planter en Afrique.

Fabrice de Chanceuil

## 8. La forêt, le bois, les hommes à l'honneur au salon de l'éducation

> Colloque « La forêt, le bois, les hommes », Salon européen de l'éducation, Paris, 26 novembre 2011.

A l'occasion de l'Année Internationale des Forêts, l'Académie d'agriculture de France a organisé le 26 novembre 2011 au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris, un colloque intitulé « La forêt, le bois, les hommes » en collaboration avec sept associations forestières nationales et régionales :

- Association Française des Eaux et Forêts (AFEF),
- Groupe d'Histoire des Forêts Françaises (GHFF) ([www.ghff.ens.fr](http://www.ghff.ens.fr)),
- Association pour l'Interaction entre les Forestiers (AIF) ([www.forestiers.org](http://www.forestiers.org)),
- Fédération Nationale des Sociétés des Amis des Forêts (FNSAF) ([www.aaff.fr](http://www.aaff.fr)),
- Association Forêt Méditerranéenne ([www.foret-mediterranenne.org](http://www.foret-mediterranenne.org)),
- Société Forestière de Franche-Comté et des provinces de l'Est (SFFC),
- Association Silva, Arbres, Forêts et Sociétés.



Ce colloque avait pour ambition d'évoquer la forêt auprès du grand public, mais surtout de présenter les métiers très divers qu'offre le secteur de la forêt et du bois aux jeunes lycéens qui s'interrogent sur leur avenir et réfléchissent à leur projet d'insertion professionnelle. Cette manifestation a été organisée dans le cadre particulièrement approprié du Salon européen de l'éducation.

Cette vision commune des associations organisatrices du colloque s'inscrit bien dans le message général de l'Année Internationale des Forêts « Des forêts pour les hommes ». Elle est également en phase avec l'accord passé au Grenelle de l'Environnement entre les différentes parties prenantes afin de « produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité à travers une démarche territoriale concertée ».

En effet, pour ces différentes associations, la gestion forestière doit prendre en compte de façon équilibrée des multiples fonctions des forêts de production de biens, notamment de bois, véritable éco-matériau, dont la communauté nationale a besoin pour la construction, pour l'énergie, et pour permettre de mieux valoriser économiquement et en termes d'emplois cette ressource territoriale ; Il ne faut pas oublier la fonction de production de services environnementaux (en matière de biodiversité, et aussi de climat, de conservation de l'eau et des sols) ou encore celle de loisir. Si la « forêt durable » doit maintenir, sinon accroître, la capacité de production de biens et services des écosystèmes forestiers, de sorte que les générations futures puissent en bénéficier tout autant sinon plus ; elle doit aussi être à l'écoute des hommes dans la réalité des territoires, ce qui implique des démarches concertées avec l'ensemble des acteurs.

La séance du matin, intitulée « Des forêts pour les hommes », a été consacrée à la présentation des forêts comme écosystèmes sources de bois, d'autres biens, de services environnementaux essentiels (pour le climat, comme réservoirs de biodiversité, pour la conservation de l'eau et des sols) et de loisirs. Elle a présenté aussi dans une perspective historique les relations complexes entre les hommes et les forêts au travers de quatre communications : « La forêt écosystème » par Yves Ehrhart ; « Les biens fournis » par Jean-Luc Peyron ; « Les services fournis par la forêt » par Christian Barthod ; « Les relations hommes-forêts » par Andrée Corvol. La conclusion de la matinée est revenue à Jean-François Bontoux.

L'après-midi, dans une séquence intitulée « Des hommes pour les forêts », des professionnels de la forêt et du bois ont décrit l'évolution de leurs métiers et les profils d'emplois correspondants. Charles Dereix a présenté un « Panorama et mutation des métiers » dans le cadre de l'introduction, en donnant ensuite la parole à des acteurs et praticiens de la forêt et du bois qui ont tour à tour exposé leur vécu sous forme d'un retour d'expérience : Marine Lestrade, Ingénieur

forestier au CRPF Midi-Pyrénées ; Paul Lafon, entrepreneur de travaux forestiers ; Jean-Claude Sève, scieur ; Sébastien Méha, constructeur bois ; Fabien Richard, ébéniste-agenceur ; Philippe Moneret, luthier.

Enfin, le colloque a été également l'occasion de montrer l'importance pour le développement durable des forêts de relations étroites et suivies

entre les professionnels de la forêt et du bois et les jeunes, au travers d'opérations comme « À l'école de la forêt » menée conjointement par les Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture, pour l'enseignement primaire, et qui pourrait être avantageusement étendue à l'enseignement secondaire.

Marc Galochet

## 9. « Ne pas mettre tous ses « yeux » dans le même panier » !

> Colloque « Adaptation des forêts au changement climatique », Réseau Mixte Technologique AFORCE, atelier « La génétique, un élément-clé pour l'adaptation des forêts au changement climatique », FCBA, Centre technique du bois, Paris Saint-Mandé, 12 mai 2011.

Présence en nombre au troisième atelier organisé par le Réseau Mixte Technologique AFORCE (Adaptation des forêts au changement climatique) le jeudi 12 mai 2011 : pas moins de 100 personnes, chercheurs, gestionnaires et propriétaires forestiers, représentants de l'administration, membres de la filière forêt bois... La confirmation s'il en était besoin de l'inquiétude que suscite le changement climatique chez les forestiers. La confirmation aussi de la pertinence du thème à l'ordre du jour : le rôle que la génétique peut remplir dans cette difficile partie que joue la forêt face à un changement climatique qui, selon les modèles proposés, conjuguera plus ou moins fortement une augmentation de la température moyenne, une hausse des pluies en hiver et une baisse en été, une probabilité plus forte d'évènements brutaux type tempêtes ou gels hivernaux ainsi que des épidémies et attaques parasitaires !

Un joli lapsus peut résumer la tonalité générale de cette journée : « ne pas mettre tous ses « yeux » dans le même panier » !

Les présentations des chercheurs comme la table ronde réunissant des acteurs de la gestion forestière ont insisté sur le fait qu'il était essentiel de conserver les différentes voies possibles de renouvellement de la forêt, la régénération naturelle, dans tous les cas où l'essence est bien en station et où le nombre de semenciers est suffisant, et la plantation notamment à partir de plants améliorés. Il a été souhaité que les itinéraires techniques soient précisés, notamment sur le point des densités initiales des semis et des plants (dans ce dernier cas, l'approche génétique suggère des

densités supérieures à celles qui sont aujourd'hui en vigueur) et sur celui de la conduite des jeunes peuplements dans une perspective de raccourcissement des révolutions.

Ce souci de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier s'accompagne de celui de garder les yeux bien ouverts, d'observer les phénomènes, de suivre l'évolution du climat – lequel des scénarios affichés par le GIEC va-t-il se concrétiser ? –, de mener les recherches et expérimentations qui permettront d'identifier les voies les mieux adaptées pour la gestion forestière, en particulier sur la question génétique, et de mettre à disposition des propriétaires et des gestionnaires forestiers les résultats de ces travaux à mesure de leur conclusion.

L'intensité des changements climatiques annoncés n'a jamais été atteinte depuis le dernier réchauffement post-glaciaire, nous disent les chercheurs. Est-ce que les espèces forestières pourront répondre à ce changement en un laps de temps si court ?

Face à ces phénomènes, une espèce a trois réactions possibles : 1. « l'extirpation » c'est à dire la disparition ; 2. la migration où les arbres suivent l'évolution du climat et colonisent de nouvelles aires ; 3. le maintien des populations à travers une adaptation phénotypique ou grâce à leur potentiel génétique. Déjà des migrations ont été observées mais à une vitesse pas aussi rapide que celle qui était prédite et bien moins rapide que celle de l'évolution du climat. Les extinctions sont encore peu observées. Des modifications du cycle phénologique sont en revanche nettement constatées avec notamment l'allongement de la

saison de végétation – débournement plus précoce et sénescence ou dormance plus tardive – : plus une espèce a une plasticité phénotypique forte, plus sa capacité adaptative est élevée. Constat a été aussi fait que des populations forestières vivent aujourd’hui dans un climat plus froid que leur climat optimum.

Une diversité génétique élevée semble également porteuse de perspectives adaptatives positives : la recommandation est donc de « booster » la machine évolutive en maximisant la diversité génétique par la régénération naturelle ou par la plantation, en réduisant les rotations, en favorisant les flux de gènes selon différentes modalités : gestion de protection des disperseurs de graines et du pollen, connectivité entre les écosystèmes, transfert de ressources génétiques et d’espèces thermophiles, hybridation au sein des complexes d’espèces.

La nécessité, dans un contexte climatique changeant, de conserver les ressources génétiques forestières a été rappelée à la fois pour leur valeur actuelle (les réponses en termes de résistance et d’adaptation que l’on a déjà identifiées) et pour leur « valeur d’option » face à des besoins futurs encore inconnus. Cette conservation passe bien sûr par les réseaux spécialisés « in situ » ou « ex situ » ; elle doit passer d’abord par la sylviculture courante comme l’explique la notice « Préserver et utiliser la diversité des ressources génétiques forestières pour renforcer la capacité d’adaptation des forêts au changement climatique » produite par la Commission des ressources génétiques forestières et disponible sur le site Internet suivant : <http://agriculture.gouv.fr/conservation-des-ressources>.

## 10. Le week-end du Bois

> Week-end du Bois 2011, Wallonie et Grand-Duché de Luxembourg, 14-16 octobre 2011.

Les Nations Unies ont proclamé l’année 2011 « Année internationale des forêts », pour sensibiliser le grand public et les décideurs au rôle indispensable joué par les forêts dans la survie et la qualité de vie de l’humanité. C’est dans ce cadre que la 7<sup>e</sup> édition du *Week-end du Bois*, événement annuel du programme « *Les Routes du bois*© », s’est déroulée du 14 au 16 octobre 2011 en Wallonie, au Grand-Duché du Luxembourg et en France (Thiérache et Avesnois), organisé par *Ressources Naturelles Développement* (Wallonie)

La production de matériels de reproduction améliorés constitue bien sûr une voie d’avenir mais elle demande du temps ! Dans le cas du pin maritime où d’importants travaux ont déjà été menés, la définition de la formule variétale à partir des géniteurs sélectionnés va demander 20 ans, et il faudra encore 20 ans pour passer à l’utilisation des variétés : comment raccourcir les cycles de sélection pour suivre l’évolution climatique ?

Cette même course contre le temps est lancée pour le douglas. Des variétés sont déjà disponibles, elles présentent une forte variabilité génétique et sont installées dans un réseau de dispositifs d’évaluation en situations contrastées. Des travaux sont en cours pour fournir de nouvelles variétés à partir d’un « réservoir de gènes » entretenu et évalué régulièrement dans différents milieux et permettant de prendre en compte les caractères adaptatifs et de créer de nouvelles variétés pour aller au reboisement.

Incontestablement, le champ de travail de la recherche est loin, très loin d’être épuisé. Pour le RMT AFORCE, selon le mot de conclusion de son pilote, Olivier Picard, ces connaissances complexes doivent être cristallisées : elles ouvrent un vaste chantier de transfert, de traduction, de diffusion, de communication en direction des sylviculteurs.

Charles Dereix

et *Administration de la Nature et des Forêts* (Grand-Duché du Luxembourg). De nombreuses activités originales et remarquables ont ainsi été proposées pour découvrir et apprécier la forêt et le bois dans leurs diversités : activités pédagogiques, récréatives, artistiques ou festives..., regroupées parmi cinq grandes thématiques :

- 1) Bois, nature et découvertes
- 2) Bois, culture et légendes
- 3) Bois, détente et sports
- 4) Bois, entreprises et métiers

## 5) Bois, constructions et architecture

Au programme par exemple :

- « le bois, la Meuse et ses artisans » : parcours organisé par la Maison du tourisme du Pays de Namur (Belgique), pour découvrir le savoir-faire des artisans du bois (scierie, menuiserie, métiers d'art et viticulteur) avec la Meuse comme fil conducteur,

- « l'or vert : de la graine à la forêt » (commune de Marche-en Famenne, Belgique) : suivez le cycle d'un arbre, depuis la récolte des graines au comptoir forestier de Marche jusqu'à la gestion d'une forêt et l'utilisation du matériau bois, en découvrant trois facettes de l'utilisation du bois : la ludothèque de Marche et ses géants en bois, l'école internationale de lutherie, les établissements Gilles et leurs produits d'isolation en bois,

- « Constructions en bois » (GD Luxembourg) : visite à Lintgen du hall sportif et du nouveau Festall à Mouschelt réalisés entièrement en bois ; à Dondelange (commune de Kehlen) de deux maisons jumelées dont la façade est composée

d'un bardage en mélèze recouvert d'une huile noire ; à Ettelbruck d'une maison en planches chevillées,

- ...

Enfin, sur le site du Kirchberg, à Luxembourgville, découverte de la diversité des nombreuses variétés d'arbres et d'arbustes luxembourgeoises dans les collections de l'Arboretum du parc Reimerwee ; découverte à la LUXEXPO de l'exposition sur les forêts avec des photos de Yann Arthus-Bertrand, des panneaux montrant des essences forestières (Baumarten), ainsi que les différents étages de la forêt, des racines aux couronnes ; découverte d'animaux empaillés et informations sur les forêts en libre évolution (Naturwälder).

Site Internet : [www.lesroutesdubois.com/fr/week-end-du-bois.html](http://www.lesroutesdubois.com/fr/week-end-du-bois.html)

François Lormant

## 11. L'accueil du public en forêt

> Colloque « L'accueil du public en forêt », organisé par la Fédération Nationale des Sociétés des Amis des Forêts, Paris, 7 octobre 2011.

Pendant longtemps, l'accueil en forêt domaniale a relevé de la tolérance administrative, à l'instar de l'accueil en forêts communales et particulières qui, lui, dépendait du bon vouloir de leurs propriétaires. Par contre, la plupart des massifs étaient grevés de servitudes, les bénéficiaires des usages les exerçant en vertu de la charte accordée par le concessionnaire. Mais il ne faut jamais oublier que ce dernier avait la faculté de la suspendre, voire de la supprimer en utilisant la procédure du tiers ou du cantonnement si les usagers n'acquittaient plus leur redevance, s'ils exploitaient les arbres ou élevaient le bétail sans respecter les charges ou si, enfin, leur demande progressait au point de compromettre la sylvo-génèse. Au fil du temps, la diminution des densités rurales et la transformation des exploitations agricoles ont allégé les pratiques usagères ; elles les ont même rendues caduques quelquefois, excepté dans les hautes terres où l'affouage communal demeure très ancré dans les mentalités. Parallèlement, les citoyens devenaient

plus nombreux et moins informés des traditions. Peu à peu, ils ont représenté l'opinion dominante, l'accès de la forêt répondant à leur demande de liberté et de distraction, quitte à ce qu'ils abîment le couvert sans le vouloir et à ce qu'ils transforment la forêt en espace vert. Les équipements destinés à limiter les dégâts liés au piétinement et à la circulation « hors piste » permettent de concilier les loisirs « linéaires » comme la promenade et l'équitation, les loisirs « en surface » comme le VTT ou le quad, et les loisirs « dans les airs » comme les accro-branches et les cabanes dans les arbres. Il existe ainsi de nouvelles formes de tourisme vert et de nouveaux problèmes pour les gestionnaires.

Il est clair qu'en forêt publique, les problèmes sont plus faciles à résoudre qu'en forêt privée, l'accueil étant officiellement admis depuis les années 1980. M. Pascal Viné, directeur général de l'ONF et M. François Bland, directeur territorial en Ile de France exposent sur ce point les principes qui guident leur intervention et quelques

exemples qui en illustrent les modalités. Cependant, M. Geoffroy de Montcuit, vice-président de la Fédération nationale des Forestiers privés de France (FFF), estime que cet accueil est possible dans le cadre des chartes passées entre les forestiers privés et le conseil régional, le conseil général ou la municipalité la plus proche. Le site de Franchard, très visité à l'époque du tourisme religieux en raison de son ermitage, pèlerinage annuel que remplaça l'excursion motivée à la belle saison par la passion romantique des ruines, reste très fréquenté. Victime de son succès, le site doit être restauré, les piétinements répétés tassant le sol et dénudant les racines des arbres dont certains penchent dangereusement. Les sentiers sont nombreux qui convergent vers le puits des Ermites (que Napoléon III fit creuser pour pallier au manque d'eau !), la fontaine des Ermites (maçonnée en 1902 quand il n'y en avait plus aucun !), la vierge

de Franchard, la mare du même nom, le Pavillon de la Reine, la Roche qui pleure (grâce à des concrétions) et le chêne du Souvenir qui rappelle le nom des forestiers tués pendant la Grande Guerre. L'ensemble indique que l'œuvre d'identification et de balisage, l'entreprise de l'éditeur Claude Denecourt, a été poursuivie. L'endroit séduit tellement que les travaux de stabilisation, commencés en 1997, n'ont été achevés qu'après dix ans d'efforts. Mais l'engouement qu'évoque M. Jean Pillot ne vaut pas que pour ce lieu dit. Il embrasse toute la forêt de Fontainebleau. Depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est le laboratoire de la conservation et de l'observation de la nature, ce que démontra M. Gérard Tendron qui plongeait ainsi dans ses souvenirs de jeunesse, ce poste ayant marqué le début d'une brillante carrière.

Andrée Corvol

## 12. Rencontre autour des sylvo-régions

> Colloque IGN et Département de la Santé des Forêts « Rencontre autour des sylvo-régions », Institut géographique national, 12 mai 2011.

Ce colloque était le premier signe de la synergie instituée entre l'Institut Géographique National (IGN) et le Département de la Santé des Forêts (DSF), rapprochement que justifiait l'importance du géo-référencement et de la cartographie, malgré une différence d'objectif, une commercialisation des travaux du DSF et son infériorité en hommes et en crédits. La manifestation visait surtout à rassurer les forestiers quant à leur avenir, encore qu'à première vue, cette nouvelle structure ressemble davantage à l'« intégration » souhaitable qu'à la « cohabitation » nécessaire. Disons tout de suite que les directeurs de ces organismes ont ramené le calme dans les esprits - momentanément du moins. Car « heureux », les mariages ne le sont que sur longue durée.

Les sylvo-régions regroupent les microrégions en 12 grandes régions, couvrant 91 unités, dont 5 azonales, cas des alluvions récentes. L'étude des sylvo-régions pilotes, conduite sur un délai de quatre ans (2006-2009) démontre la pertinence des critères retenus, condition sine qua non de leur application territoriale. Le découpage des sylvo-régions correspondait aux priorités des Trente Glorieuses : les interrogations

environnementales étaient secondaires, les pollutions acides demeurant ignorées de l'opinion publique et des autorités politiques par conséquent. Mais il en va autrement depuis 2003 : les préoccupations économiques – favoriser des essences à haut rendement – compte moins que les inquiétudes environnementales. En supposant que l'évolution climatique pénalise les essences indigènes, comment envisager la relève ? En leur substituant des essences autochtones méridionales et xérophiles ? Ou des essences allochtones, lesquelles étaient peut-être présentes avant les glaciations quaternaires.

Vincent Badeau emploie un cas, celui de la Champagne et du Sénonais, pour montrer comment ce groupement peut inclure la Puisaye et le Gâtinais, les quatre régions offrant des données semblables en relief, climat, géologie et pédologie, mais dans des proportions variables. Sébastien Cavaignac conclut sur l'intérêt de hiérarchiser ces facteurs selon l'impératif privilégié, pour obtenir des ensembles homogènes (partitionnement) ou, au contraire, pour associer autour du noyau central des régions aux composantes similaires (agrégation). Cela pose la question du chevauchement des espaces définis

par le climatique, l'hydrologique, l'écologique, etc. encore que seulement 10 % des surfaces soient concernées. Ainsi, la Région Nord-Est concerne cinq programmes, mais le substrat pédologique (calcaire) importe davantage pour les essences naturelles que le sous zonage climatique. Ce type de regroupement caractérise également la chaîne pyrénéenne, du Front pyrénéen (jurassique) aux Albères (crétacé). C'est tout le contraire en Bretagne où l'isohyète 800 mm scinde la partie orientale de la partie occidentale. Reste à savoir si ces catalogues satisfont tous ceux qui participent à la filière sylvicole. La fiabilité de leurs indicateurs, leur commodité aussi, est essentielle pour accroître la production ligneuse tout en maintenant les spécificités écosystémiques. Les acteurs de cette filière sont parfaitement conscients des exigences du développement durable. Au reste, les élus qui

souhaitent implanter une chaufferie au bois commencent toujours par concevoir son plan d'approvisionnement. C'est dire les avancées opérées depuis les relevés de terroirs effectués en Gironde en... 1961 ! C'est dans cette perspective qu'il convient d'inscrire le débat sur les 20 millions de m<sup>3</sup> supplémentaires à tirer des forêts françaises. Comme la majorité d'entre elles appartient à des propriétaires individuels, comment les mobiliser, sachant que certaines parcelles sont inexploitable, leurs fonds étant inaccessibles ou leurs bois sans intérêt pour les entreprises de transformation. C'est assurément là qu'est le principal obstacle, celui sur lequel butent toutes les politiques expérimentées depuis l'instauration de l'ONF et des CRPF.

Andrée Corvol

### 13. Pour un meilleur partage des usages de la forêt

> Colloque international « Pour un meilleur partage des usages de la forêt », organisé par NATUREPARIF (Agence régionale pour la Nature et la Biodiversité en Ile de France), Paris, 3 et 4 octobre 2011.

Reconnaissons que la qualité des communications était inégale, certains orateurs ayant usé et abusé des effets de manche pour dissimuler leur incompétence ou leur impréparation. Ce bémol mis à part, l'auditoire était abondant, l'organisation parfaite, les financements évidents, les discussions animées et la plupart des exposés de haute volée.

La première partie était consacrée à la définition de la forêt, définition qui a varié dans le temps et varie encore d'un continent à l'autre et d'un pays à l'autre. Aussi le rapprochement des droits forestiers est-il mission impossible car deux conceptions cohabitent, celle qui fait de la forêt le bien commun de l'humanité et celle qui la voit comme une propriété productrice de richesses, cette propriété étant collective ou individuelle. La seconde partie a fort logiquement porté sur les représentations de la forêt en France, en Europe du nord, en Europe du Sud, dans la zone intertropicale en général et dans la zone amazonienne en particulier. La troisième partie enchaînait sur ce qui mobilise l'opinion contemporaine, à savoir le fonctionnement et la préservation de la biodiversité. L'ordre des séances montrait d'ailleurs que cette opinion avait été prise en compte par les organisateurs si bien

qu'il fallait attendre la dernière journée pour aborder (succinctement) l'économie sylvicole et les investissements forestiers avant de conclure sur la nécessité d'arbitrer entre les différents usages. Tout cela est bel et bon mais, à moins de revenir sur le principe de la propriété privée qui confère au propriétaire la liberté d'en user (et non point d'en abuser puisque cela fait déjà l'objet de restrictions multiples), je ne vois toujours pas comment il serait possible d'arbitrer des gouvernances différentes. Bref, il est clair qu'en France, arbitrer entre les différents usages et en cantonner certains afin qu'ils soient conciliables entre eux et compatibles avec la forêt relève pour l'essentiel des politiques des Domaines et des Communes, c'est-à-dire de l'ONF qui, dans un cas, agit directement et, dans l'autre, intervient comme prestataire de services. Sinon il faudra imaginer qu'en ces temps de crise, où les recettes fiscales sont précieuses, le contribuable accepte de dédommager le propriétaire pour les contraintes que lui impose l'utilisation de son bien à des fins de protection ou de distraction, sans parler de l'épineux problème des assurances en cas de dommages aux personnes et de dégradation au patrimoine...

Andrée Corvol



## 14. Les Hommes et l'Eau

> Colloque international « Les Hommes et l'Eau : agriculture, environnement et espace méditerranéen », organisé par l'Académie d'Agriculture de France (AAF), UNESCO, Paris, 22 juin 2011.

Le réchauffement climatique, en diminuant les réserves hydriques de la zone méditerranéenne, menace grandement ses productions agricoles et sylvicoles, d'autant que, souvent, les forêts y sont rares et pauvres. Certaines témoignent des politiques de reboisement engagées depuis la Seconde Guerre mondiale : destinées à enrayer l'érosion des sols, à protéger de la sorte les villages et les cultures de l'aval, ces forêts souffrent de la fréquence des incendies, de l'augmentation de la sécheresse et de l'accroissement de l'urbanisation, les populations rurales quittant leurs montagnes. La destruction des forêts facilite évidemment l'extension de l'habitat et l'essor de l'élevage. C'est dire que, si l'eau circule en permanence, du ciel aux champs, son cycle dépend aussi de l'usage qui en est fait. Celui-ci varie avec l'origine et la disponibilité de la ressource. A ce sujet, il n'est pas sûr, à en croire M. Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie, que la gestion collective des biens communs ne convienne plus à la situation actuelle, puisqu'elle oblige implique la communauté à arbitrer entre demandes individuelles, différentes et, parfois, contradictoires.

Katia Laval ne reprend pas ce débat et opte pour deux axes : les conséquences de la nature des surfaces sur les caractéristiques climatiques et hydrologiques, et les possibilités de déclencher des précipitations, ce qu'elle illustre en prenant des exemples méditerranéens et américains (dans les Grandes Plaines). Mais est-ce adaptable à des pays qui ne disposent ni de la technologie ni des financements nécessaires ? La brumisation – la

méthode n'augmente pas la pluviosité, mais l'humidité diffusée évite aux cultures de griller et aux feux de démarrer, leur est des grands groupes hôteliers. Aussi Christian Valentin rappelle-t-il que la gestion de l'eau ne saurait être conçue indépendamment des villes, de leurs besoins énergétiques et industriels, et des préoccupations environnementales des citoyens.

Daniel Zimmer enchaîne en montrant que, si la possession et l'usage de l'eau représentent des enjeux stratégiques, au niveau planétaire comme au niveau étatique, ils n'ont qu'une expression locale. Ce paradoxe est particulièrement sensible en zone méditerranéenne. Ainsi, l'arboriculture et les reboisements israéliens exigent d'énormes quantités hydriques, au grand dam des pays voisins, affolés devant le volume des captages. Ces difficultés sont analysées par Mustapha Beses qui insiste sur le bilan de l'eau dans l'espace méditerranéen, sur l'exploitation des nappes aquifères et sur les tensions que provoque la gestion des eaux internationales. A ce stade du congrès, les forêts étaient totalement oubliées, et les politiques sylvicoles avec. Par contre, la politique tout court reprenait ses droits et triomphait avec Eric Orsenna, encore que son exposé, brillant et vague, visait seulement le consensus général : solidarité des Peuples et préservation de la Terre. Comment ne pas applaudir à de tels propos ? C'est ce que l'on appelle « faire du politiquement correct », ce qui ne coûte pas un sou au royaume des Bisounours...

Andrée Corvol

Consulter le site Internet du GHFF pour continuer à vous informer sur l'actualité du groupe et ses activités. <http://www.ghff.ens.fr>



*COMPTES  
RENDUS  
D'OUVRAGES*

*GROUPE  
D'HISTOIRE  
DES FORÊTS  
FRANÇAISES*



## 15. La gruerie du Comté de Bourgogne aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles

> Pierre Gresser, *La gruerie du Comté de Bourgogne aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*. [1335-1490]. Préface de Jean Richard, membre de l'Institut, Turnhout, Brépols, 2004, 366 p.

En Franche-Comté les travaux de Pierre Gresser sur l'administration forestière font autorité pour la connaissance et la compréhension de son histoire et de son évolution au bas Moyen Âge. La bibliographie de cet auteur est déjà riche de plus d'une soixantaine d'articles et d'ouvrages sur le sujet et sur des domaines voisins. Mentionnons tout particulièrement 15 articles, spécialement consacrés à ce sujet, déjà publiés dans les *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands* (Dijon).

Outre l'ouvrage analysé ci-dessous, une autre publication du même auteur mérite aussi d'être signalée, comme complémentaire du premier : *Pêche et pisciculture dans les eaux princières en Franche-Comté aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Turnhout, Brépols, 2008, 374 p.

L'administration et la gestion des ressources forestières ont toujours constitué une préoccupation majeure des autorités provinciales et royales. La Franche-Comté, particulièrement riche en ce domaine, n'échappe pas à cette règle. Les comtes de Bourgogne, dès que leur autorité politique est suffisamment affirmée, s'emploient à contrôler et à gérer une ressource incontournable pour leur trésor.

Cet ouvrage est le fruit d'une analyse complète des registres comptables des grueries comtoises et des services de la Chambre des comptes de Dijon, chargée de les surveiller et de les contrôler, soit le dépouillement de centaines de cotes aux archives départementales du Doubs et de la Côte-d'Or, constituant ainsi une documentation particulièrement riche et une recherche institutionnelle solide et pertinente.

Les premiers gruyers comtois voient le jour entre 1335 et 1339 à l'initiative du comte Eudes IV ; leurs fonctions se poursuivent jusqu'à la mort de Charles le Téméraire en 1477. En 1364, l'administration est partagée entre les bailliages d'Amont et d'Aval (avec parfois un seul gruyer pour les deux bailliages), mais tout au long de son existence, la gruerie comtoise ne contrôle pas l'intégralité des massifs, certains relevant des grueries particulières de Faucogney, Orgelet, Monnet et Jonvelle. De Huguenin de Bannans,

premier officier comtal investi de la charge à Antoine Symon, nommé en 1479, pas moins de 28 titulaires se succèdent : 8 de 1335 à 1361 pour les bailliages d'Amont et d'Aval ; 13 de 1361 à 1384 pour ces deux bailliages, alors que la Comté relève de l'autorité de Marguerite de France et de Louis de Mâle ; 7 de 1384 à 1477, sous les ducs-comtes Valois - les deux bailliages ayant alors un seul titulaire.

Dans leur grande majorité, les gruyers sont recrutés parmi des hommes de la petite noblesse locale ; s'y rencontrent aussi quelques clercs et un bourgeois. Ce sont tous des hommes déjà rompus à l'administration provinciale comme trésoriers, baillis, châtelains ou prévôts. Sous les comtes Valois, ils font enregistrer leurs lettres de nomination à la Chambre des comptes de Dijon et prêtent serment soit directement entre les mains du duc-comte, soit, en son absence, entre celles de son représentant. Ces démarches accomplies ils entrent en fonction dans les semaines ou les mois qui suivent. La durée d'exercice de leur charge varie selon les époques : de 3 à 6 ans au XIV<sup>e</sup> siècle, elle devient nettement plus longue entre 1384 et 1477, un peu plus de 13 ans.

Si leur rémunération annuelle est modeste (60 livres en moyenne) s'y ajoutent des gratifications princières irrégulières attribuées de manière variable, en argent ou en nature, comme la possibilité de mettre leurs porcs en panage dans des conditions avantageuse.

Avec le développement de l'institution, leurs attributions ne cessent de se diversifier et ce dans plusieurs domaines :

- Les eaux : surveillance des étangs, des rivières et du lac de Chalain.
- Les forêts : inspection, gestion des coupes et des ventes de bois, surveillance de certains droits d'usages soumis à versement de numéraire comme la *païsson* (l'envoi des ports à la glandée) avec la perception du *pesnage* (la redevance afférente à ce droit), et la fourniture de venaison à la table du comte.
- La police et la justice sur les deux domaines précités, avec la tenue de "jours" pour entendre et sanctionner les délinquants.
- Quelques fonctions diverses comme des missions dans ou hors du comté et quelques

responsabilités militaires : la surveillance des garnisons.

S'y ajoutent des charges financières liées à la perception des revenus, responsabilités qui s'amenuisent avec le temps, en particulier à partir de Philippe le Hardi qui en confie la responsabilité au trésorier de Dole, à charge pour ce dernier, comme pour tous les receveurs du comté et du duché d'en répondre devant la Chambre des comptes de Dijon. En cas d'absence, le gruyer est parfois remplacé par un *gouverneur de la gruerie*, fonction que ce titulaire cumule souvent avec d'autres responsabilités au sein de la province.

Dans leurs tâches quotidiennes, les gruyers sont secondés par des *lieutenants généraux*, souvent en poste sur de longues périodes, ces officiers constituant un personnel stable, essentiel et incontournable au sein de cette administration. Ils sont souvent d'extraction modeste, certains sont qualifiés de "clercs" ou de "bourgeois" de telle ou telle ville de la Comté. Ce sont des hommes expérimentés qui suppléent le gruyer dans toutes ses fonctions habituelles d'administration et de justice.

Ces administrateurs, gruyers et lieutenants généraux, sont assistés de plusieurs collaborateurs ou subordonnés :

- Des procureurs, chargés de percevoir les revenus des eaux et forêts et de payer les travaux effectués sur les étangs ;
- Des forestiers – l'un à cheval, l'autre à pied – chargés de la surveillance des massifs ;

- Des *receveurs de fassures*, les *fassures* étant des quartiers de forêts destinés à couvrir les besoins des salines avec à leur tête des *fasseurs*, chargés de faire abattre et de délivrer le bois ainsi affecté ;

- Des gardes des étangs, particulièrement nombreux dans la Bresse comtale, qui assurent la surveillance, l'alevinage, la pêche et effectuent les petits travaux de maintenance sur les chaussées.

Ce personnel, encore réduit, mais déjà bien défini dans ses fonctions et ses responsabilités, constitue les fondements d'une véritable administration forestière. La mainmise du royaume de France sur le duché à la mort du Téméraire, et, provisoirement sur la Comté, en attendant son retour à la Couronne à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, ne transforme pas fondamentalement l'administration mise en place et perfectionnée par les ducs-comtes de ces deux provinces. Peut-être même a-t-elle servi, pour une part, de modèle à la gestion forestière, entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, dans le royaume de France comme dans les États lorrains ?

Un compte rendu d'ouvrage est toujours lacunaire ou trop rapide sur nombre de points spécifiques. La rédaction de ces lignes ne peut qu'inviter le lecteur à se reporter à cet ouvrage pour en savourer la science et la richesse. Puisse une telle recherche être poursuivie, dans d'autres provinces, pour le plus grand bien de l'histoire forestière et de l'intérêt des chercheurs.

Christian Dugas de la Boissonny

## 16. Une histoire de la forêt

> Martine Chalvet, *Une histoire de la forêt*. Paris, Le Seuil, coll. L'Univers historique, 2010, 353 p.

Comme Le Seuil « s'engage pour la protection de l'environnement » en imprimant l'ouvrage chez un imprimeur labellisé Imprim'Vert, marque créée en partenariat avec l'Agence de l'Eau, l'ADEME et l'UNIC (Union Nationale de l'Imprimerie et de la Communication), il ne pouvait pas laisser passer l'Année internationale de la Forêt sans publier un ouvrage correspondant à cette actualité. Ce fut *Une Histoire de la forêt* (française) rédigée par Mme Martine Chalvet, maître de conférences à l'Université de Méditerranée et membre du Groupe d'Histoire des Forêts Françaises auquel elle doit beaucoup et

qu'elle remercie chaleureusement, dans ses pages comme sur les ondes.

Mme Martine Chalvet reprend donc les grandes lignes de *L'Homme aux Bois*, mais ce livre cherchait à expliquer comment l'opinion publique avait fini par penser davantage « Préservation forestière » qu'« Economie sylvicole ». C'était un retournement pour le moins déconcertant puisque, autrefois, la forêt était nécessaire autant par les bois qu'elle fournissait que par les fonds qui, déboisés, deviendraient des terres à vigne ou des champs de blé. On aurait pu espérer que, cette histoire étant écrite, elle ne serait pas refaite. N'est-il pas temps d'étudier les transformations

de l'économie sylvicole et les espérances qu'elle soulève quand les produits ligneux constituent le second poste de déficit commercial ? Quand de nouveaux produits apparaissent pour répondre à de nouvelles demandes ?

La question était d'importance car ce déséquilibre dans la balance commerciale ne date ni d'aujourd'hui, ni de la Fin du Siècle, les statistiques comparatives entre la France et le Second Reich éveillant les consciences dans ces années 1900-1910. Il remonte à bien plus loin, puisque Colbert en faisait déjà état, encore qu'il

n'ait perçu que la difficulté d'approvisionner les arsenaux navals en bois nationaux. De ce point de vue, l'ouvrage de Mme Martine Chalvet déçoit quelque peu en donnant le sentiment de redites. Il faut peut-être incriminer l'air du temps, la société post industrielle privilégiant les bienfaits immatériels de la forêt, ou le choix de l'éditeur soucieux, et c'est bien normal, de présenter un produit qui aille dans le sens de ses lecteurs. De ce point de vue, le pari est assurément gagné !

Andrée Corvol

## 17. La tempête

> Philippe Dubourg, *La tempête*. Biarritz, Editions Atlantica, 2010, 283 p.

Il y eut les désastres de 1999. Il y a la tempête de 2009. Relire les chroniques sur Lothar et sur Martin après avoir subi les ravages de Klaus a de quoi déprimer n'importe qui, tant les demandes furent semblables, l'impuissance comparable et l'indifférence similaire. Comme l'enseignant de naguère, le professeur d'aujourd'hui est réputé avoir du temps libre et, fort de ses attaches locales, d'autant plus solides que le hasard des nominations les avait sectionnées, finit par devenir le maire de sa commune. Cela aurait réjoui les siens qui redoutaient une rupture définitive. Le retour au pays s'accompagna de la redécouverte de ses arbres : les pins valaient de l'or, celui de la résine au XIX<sup>e</sup> siècle, mais rapportent moins, maintenant qu'ils servent à la confection des palettes ou partent à la trituration, les fabricants de planchers, de lambris ou d'huissieries préférant d'autres essences, d'autres provenances aussi. Dès lors, pourquoi reboiser, sachant que le Plan Chablis Martin devrait représenter pour l'Aquitaine 247 millions d'euros de 2000 à 2009 et le Plan Chablis Klaus, plus du double, d'autant que son maintien devra être prolongé de deux ou trois ans, ce décalage tenant au retard pris dans le traitement des attaques parasitaires. Comment le sylviculteur ne serait-il pas découragé, lui qui a perdu, en quelques heures, son revenu, sa retraite et son capital ? Dans ces conditions, pourquoi reboiser ? Les parents l'avaient fait après les grands incendies du second conflit mondial et de l'après-guerre, mais c'était la Reconstruction : les citoyens comprenaient alors l'importance des résineux

comme bois d'œuvre. Cette conscience, ils l'ont apparemment perdue.

C'est pourquoi M. Philippe Dubourg a choisi la forme romancée pour lancer son cri d'alarme : il met en scène des personnes dont les modèles sont à chercher au conseil municipal, au centre régional de la propriété forestière et au syndicat départemental des propriétaires et des sylviculteurs, voire, qui sait ? au café du commerce et à l'école du coin. L'auteur montre les réactions à chaud, quand le vent et la nuit ont cessé : c'est l'état de sidération en constatant qu'il suffit d'un instant pour abolir les repères qui paraissaient immédiates. Il montre aussi l'entraide qui, jour après jour, essaye de rafistoler le tissu social, l'attente des services publics débordés par la demande, chacun voulant ravoïr la lumière et le chauffage, et revoir l'école ouverte et l'autocar scolaire. Il montre enfin l'étendue des pertes, la déception devant les nouvelles que diffusent les médias, l'espoir en écoutant les discours et puis, les mois qui passent et rien qui change.

M. Philippe Dubourg épingle au passage un certain nombre d'erreurs dans l'appréciation de l'économie forestière. Non, les propriétaires ne font pas partie des privilégiés, rentiers du sol qui abuseraient de la solidarité nationale. Non, la forêt landaise n'est pas entièrement monospécifique, même si le pin est le seul qui puisse pousser sur un sol sableux, sec et chaud en été, mouillé en hiver puisque la couche d'aliôs empêche l'infiltration des précipitations. Oui, la destruction du patrimoine et les difficultés de la replantation menacent le secteur de la première et de la seconde transformation car les tempêtes ont tari

son approvisionnement. Il est donc temps de coordonner les ventes, afin que les mises en marché soient fonction des besoins. Pour une fois, les sylviculteurs ont le choix de la mobilisation et de la valorisation de leur bois. Encore faudrait-il que la solidarité face à la catastrophe aille jusqu'à ce dernier stade, celui de l'abattage et de la commercialisation des grumes à bon escient. Certains ont joué le chacun pour soi tout au long de l'année 2010-2011, craignant de tout perdre à force d'attendre. La suite leur donna raison puisqu'au final, les arbres qui valaient 30 à 40 euros la tonne furent cédés à 2 ou 3 euros la tonne, le retard pris dans le débardage ayant bleui

les chablis restants. Les lenteurs propres au fonctionnement du Ministère des Finances et de la Commission de Bruxelles créèrent ce fiasco. De ce fait, comment croire que, demain, les propriétaires sauront agir de concert en face des multinationales du bois qui, déjà, établissent des usines dans les anciennes républiques démocratiques : la matière première et les ressources humaines n'y sont pas chères...

Bref, c'est un récit à lire pour vivre la crise de l'intérieur.

Andrée Corvol

## 18. Alsace : le retour du loup

> Thomas Pfeiffer, *Alsace : le retour du loup*. Paris, Editions La Nuée Bleue, 2010, 190 p.

Après *Sur les traces des Brûleurs de loups : l'homme et le loup en Dauphiné*, M. Thomas Pfeiffer regarde une autre région, l'Alsace, moins montagnarde et plus citadine, plus sensible aux inquiétudes environnementales en raison de ses relations culturelles et économiques avec l'Allemagne et moins hostile a priori aux invasions lupines puisque les hauteurs vosgiennes ne connaissent plus l'élevage ovin extensif. C'est un ouvrage partisan, l'auteur ne cachant pas la passion que lui inspire l'animal : il souhaite clairement sa présence en espérant que « les hommes d'Alsace, d'Europe et d'ailleurs (le) laisseront enfin vivre (sa) vie de loup » grâce à l'abondance du gibier et au recul des densités rurales dans certaines des vallées sous-vosgiennes. Mais le fauve est un errant : il n'y restera pas et, malgré sa méfiance proverbiale, approchera des habitations et effrayera les résidents et les promeneurs. Il y a gros à parier que les conflits ne seront pas rares quand des conseils municipaux solliciteront des tirs sélectifs sous la pression de leurs concitoyens chasseurs et au grand dam des associations écologistes. M. Thomas Pfeiffer

explique le retour et les mœurs du prédateur : le loup parcourt en sens inverse les routes qu'il emprunta pour fuir ses poursuivants et sa vie familiale devrait lui assurer l'affection de tous ceux qui s'identifient volontiers aux espèces sociables. Las ! le blocage culturel fait que cette venue est mal acceptée et cette bête, détestée. Personne n'a évacué de sa mémoire le souvenir des contes et des drames où il était question de croqueur d'enfants, d'assassin sanguinaire, de vecteur de la rage et de messenger de la mort, le Diable guidant sa course au travers des campagnes isolées. Serait-il possible de ressusciter les frayeurs d'antan quand la forêt reconquiert sa place ? Oui car les paysages se ferment et les bois s'obscurcissent en raison de la progression des résineux sur les communaux et les parcelles en friche. M. Thomas Pfeiffer livre ici un joli livre, vite et plaisamment lu, mais peut-être serait-il temps de penser à d'autres carnassiers ? L'obsession, ce n'est jamais très bon...

Andrée Corvol



*DIVERS*

*GROUPE  
D'HISTOIRE  
DES FORÊTS  
FRANÇAISES*



## Bibliographie du GHFF

### Liste des publications

- *Aspects de la recherche sur l'Histoire des forêts françaises*. Paris, Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine (CNRS), 1980, 51 p. (épuisé).
- *Histoire des forêts françaises. Guide de recherche*. Paris, Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine (CNRS), 1982, 193 p. (épuisé).
- *Jalons pour une histoire des gardes forestiers*. Paris, Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine (CNRS)-Laboratoire d'Economie forestière et agricole (INRA), 1985, 151 p. (épuisé).
- *Quarante ans de législation forestière (1945-1985)*, préface de Roger Blais. Paris, CNRS-Ecole normale supérieure de Fontenay/Saint-Cloud, 1987, 128 p. (épuisé).
- *Révolutions et Espaces forestiers*, textes réunis et présentés par Denis Woronoff, préface de Michel Vovelle. Paris, L'Harmattan, 1989, 264 p.
- *Forges et forêts. Recherches sur la consommation proto-industrielle*, sous la direction de Denis Woronoff. Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), 1990, 263 p.
- *La Forêt et l'Eau*, textes réunis et présentés par Andrée Corvol et Frédéric Ogé. Paris, GHFF, 1990, 122 p.
- *Le Bois et la Ville*, textes réunis par Jean-Claude Biget, Jean Boissière et Jean-Claude Hervé, préface de Daniel Roche. Paris, Ecole normale supérieure de Fontenay/Saint-Cloud-GHFF, 1991, 318 p.
- *La Forêt*, textes réunis et présentés par Andrée Corvol. Paris, Editions du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques (CTHS), 1991, 380 p.
- *La Nature en révolution, 1760-1800*, sous la direction d'Andrée Corvol. Paris, L'Harmattan, 1993, 230 p.
- *Enseigner et apprendre la Forêt, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, textes réunis et présentés par Andrée Corvol et Christian Dugas de la Boissonny. Paris, L'Harmattan, 1993, 264 p.
- *La Forêt malade, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle, débats anciens et phénomènes nouveaux*, sous la direction d'Andrée Corvol. Paris, L'Harmattan, 1994, 284 p.
- *Forêt et Guerre*, textes réunis et présentés par Andrée Corvol et Jean-Paul Amat. Paris, L'Harmattan, 1994, 325 p.
- *Nature, paysage et environnement. L'Héritage révolutionnaire*, sous la direction d'Andrée Corvol et d'Isabelle Richefort. Paris, L'Harmattan, 1995, 295 p. (Prix Michel Texier, Académie des Sciences morales et politiques).
- *Roger Blais. Agronome, forestier, historien, géographe et humaniste*, textes réunis et présentés par Andrée Corvol, Paul Arnould et Anny Bloch. Journée d'Hommage à Roger Blais, Paris, le 21 mars 1994. Paris, GHFF-ONF, 1996, 81 p.
- *La Forêt : perceptions et représentations*, textes réunis et présentés par Andrée Corvol, Micheline Hotyat et Paul Arnould. Paris, L'Harmattan, 1997, 401 p.
- *Forêt et Marine*. textes réunis et présentés par Andrée Corvol. Paris, L'Harmattan, 1999, 525 p.
- *Les Sources de l'histoire de l'environnement. Le XIX<sup>e</sup> siècle*, sous la direction d'Andrée Corvol. Paris, L'Harmattan, 1999, 502 p.
- *Les Sources de l'histoire de l'environnement. Le XX<sup>e</sup> siècle*, sous la direction d'Andrée Corvol. Paris, L'Harmattan, 2002, 750 p.
- *Forêt et Vigne, Bois et Vin*, sous la direction d'Andrée Corvol. Paris, L'Harmattan, 2002, 510 p.
- *Les forêts dans l'Occident du Moyen Age à nos jours*, sous la direction d'Andrée Corvol. Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2004, 300 p.
- *Forêt et Chasse, X<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, sous la direction d'Andrée Corvol. Paris, L'Harmattan, 2005, 398 p.
- *Tempêtes sur la forêt française, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, sous la direction d'Andrée Corvol. Paris, L'Harmattan, 2005, 218 p.
- *Forêt et Eau, X<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, sous la direction d'Andrée Corvol. Paris, L'Harmattan, 2007, 355 p.
- *Forêt et Paysage, X<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, sous la direction d'Andrée Corvol. Paris, L'Harmattan, 449 p.

### Liste des Cahiers d'études : Environnement, Forêt et Société, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle

#### Edition et préface par Andrée Corvol

- « Forêt, villageois et marginaux ». Journée d'Études *Environnement, Forêt et Société, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. IHMC. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1990. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°1, 1991, 71 p.
- « Violences et Environnement ». Journée d'Études *Environnement, Forêt et Société, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. IHMC. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1991. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°2, 1992, 68 p.

- « Le Feu, à la maison, par les bois et dans les champs ». Journée d'Études *Environnement, Forêt et Société, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. IHMC. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1992. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°3, 1993, 72 p.
- « Milieux naturels et Identités culturelles : la forêt, le bocage, la montagne, le fleuve et la mer ». Journée d'Études *Environnement, Forêt et Société, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. IHMC. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1993. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°4, 1994, 77 p.
- « La Nature en ville : rues et places, parcs et bois ». Journée d'Études *Environnement, Forêt et Société, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. IHMC. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1994. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°5, 1995, 68 p.
- « La Nature hors des villes : les forêts périurbaines ». Journée d'Études *Environnement, Forêt et Société, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. IHMC. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1995. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°6, 1996, 91 p.
- « Une Nature pour citadins ? ». Journée d'Études *Environnement, Forêt et Société, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. IHMC. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1996. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°7, 1997, 83 p.
- « Les matériaux de la ville : du bois au béton ? ». Journée d'Études *Environnement, Forêt et Société, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. La Ville, première partie. IHMC. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1997. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°8, 1998, 83 p.
- « L'aménagement des édifices : la part du bois ». Journée d'Études *Environnement, Forêt et Société, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. La Ville, seconde partie. IHMC. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1998. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°9, 1999, 58 p.
- « Le Bois Energie ». Journée d'Études *Environnement, Forêt et Société, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. La Ville, troisième partie. IHMC. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 1999. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°10, 2000, 105 p.
- « Forêt et Troupeau ». Journée d'Études *Environnement, Forêt et Société, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. IHMC. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2000. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°11, 2001, 86 p.
- « Forêt et Faune ». Journée d'Études *Environnement, Forêt et Société, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. IHMC. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2001. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°12, 2002, 95 p.
- « Forêts et Réserves ». Journée d'Études *Environnement, Forêt et Société, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. IHMC. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2002. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°13, 2003, 80 p.
- « Forêts et Transports traditionnels ». Journée d'Études *Environnement, Forêt et Société, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. IHMC. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2003. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°14, 2004, 113 p.
- « Forêts et Transports modernes ». Journée d'Études *Environnement, Forêt et Société, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. IHMC. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2004. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°15, 2005, 115 p.
- « Impact sur la forêt des axes et des moyens de circulation ». Journée d'Études *Environnement, Forêt et Société, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. IHMC. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2005. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°16, 2006, 74 p.
- « Forêt et Pollution ». Journée d'Études *Environnement, Forêt et Société, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. IHMC. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2006. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°17, 2007, 118 p.
- « Forêt et Incendies ». Journée d'Études *Environnement, Forêt et Société, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. IHMC. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2007. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°18, 2008, 123 p.
- « Forêt et Tempêtes ». Journée d'Études *Environnement, Forêt et Société, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. IHMC. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2008. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°19, 2009, 118 p.
- « Arbres remarquables, arbres remarquables ». Journée d'Études *Environnement, Forêt et Société, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. IHMC. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2009. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°20, 2010, 134 p.
- « Extension forestière et mosaïque paysagère ». Journée d'Études *Environnement, Forêt et Société, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. IHMC. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2010. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°21, 2011, 134 p.
- « Changement climatique et changement forestier ». Journée d'Études *Environnement, Forêt et Société, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. IHMC. Paris, Ecole normale supérieure, janvier 2011. Publ. IHMC-CNRS. Cahier d'Études n°22, 2012, 124 p.

## Bulletin d'adhésion au GHFF pour l'année 2012

### BORDEREAU D'ADHESION

Nom : .....	
Prénom : .....	
Année de naissance : .....	
Profession : .....	
Adresse personnelle : .....	Tél. : .....
.....	Fax : .....
.....	(avec indicatif pour l'étranger)
.....	
Email : .....	
Adresse professionnelle : .....	Tél. : .....
.....	Fax : .....
.....	(avec indicatif pour l'étranger)
.....	
Email : .....	

### FICHE POUR LA COMPTABILITE

souhaite	
- devenir membre du GHFF .....	<input type="checkbox"/>
- renouvelle mon adhésion au GHFF .....	<input type="checkbox"/>
<i>Cochez la case correspondante</i>	
vous envoie ma cotisation	<input type="checkbox"/> chèque de 30 € (personne physique)
<i>Cochez la case correspondante</i>	<input type="checkbox"/> chèque de 60 € (personne morale)
<input type="checkbox"/> Chèque bancaire	Nom de l'établissement : .....
	n° du chèque : .....
<input type="checkbox"/> Chèque postal	Lieu du CCP : .....
	n° du CCP : .....
<b>N'envoyez surtout pas de mandat. Nous n'acceptons que les chèques, bancaires ou postaux, en euros.</b>	
<i>Libellez votre chèque à l'ordre du GHFF, CCP PARIS n° 25 471 77 B, et envoyez-le avec le bordereau d'inscription.</i>	

### FICHE DE RENSEIGNEMENTS

**Remplissez la fiche qui suit**, même si vous êtes membre du GHFF et avez déjà réglé votre cotisation : elle sert à la préparation de l'*Annuaire du GHFF*.

## AUTEURS DES CONTRIBUTIONS

**Andrée CORVOL**, *Présidente*  
Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine  
ENS Paris - CNRS - ghff@ens.fr

**Charles DEREIX**, *Vice-Président*  
Ingénieur en chef des PEF  
c.dereix@agriculture.gouv

**Christian DUGAS de la BOISSONNY**  
Université Nancy-II  
c.dugas@wanadoo.fr

**Christine FARCY**  
Université catholique de Louvain-la-Neuve  
christine.farcy@uclouvain.be

**Marc GALOCHET**, *Secrétaire général*  
Université d'Artois  
marc.galochet@univ-artois.fr

**Pierre GRESSER**, *Vice-Président*  
Université de Franche-Comté  
p.gresser@wanadoo.fr

**Nathalie JAUPART-CHOURROUT**  
Rédactrice en chef de la revue La Forêt Privée  
njc@laforetprivee.com

**François LORMANT**, *Trésorier*  
Université Nancy-II  
francois.lormant@univ-nancy2.fr

**Jean-Luc PEYRON**  
GIP ECOFOR  
peyron@gip-ecofor.org

**Yves POSS**  
AgroParisTech  
yves.poss@gmail.com

## BULLETIN D'INFORMATION DU GHFF

### *Editeur*

Groupe d'Histoire des Forêts Françaises - Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine  
45 rue d'Ulm - 75005 Paris - Tél. : 01 44 32 31 52 - Fax : 01 44 32 30 44 - Email : ghff@ens.fr

### *Directeur de publication*

**Andrée CORVOL** Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine, Présidente du GHFF

### *Secrétaire de rédaction et rédacteur en chef*

**Marc GALOCHET** Université d'Artois

### *Secrétariat du GHFF*

**Martine GRELOT** Institut d'Histoire Moderne et Contemporaine

### *Illustration de couverture du bulletin*

Forêt des Landes de Gascogne en automne

### *Site Internet du GHFF*

<http://www.ghff.ens.fr>

ISSN 1256-7574